



Dispositif « Passeport Permis »



**Comment financer son permis de conduire
en s'engageant dans le volontariat local.**

**Ce programme est ouvert aux résidents
de Collobrières de 16 à 25 ans.**

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour accéder à un emploi et une formation, et l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes. Le Centre communal d'action social (CCAS) de Collobrières a souhaité accompagner les jeunes Collobriérois en instituant une nouvelle politique d'aide au financement du permis de conduire.

Ainsi, l'octroi d'une bourse, constituant un enjeu pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, pourra être versée aux candidats selon les modalités définies.

Cet octroi repose sur une démarche volontaire du jeune, et sera la contrepartie de la réalisation d'une contribution citoyenne encadrée par des organismes locaux.

Pendant l'année qui suit la validation de sa candidature au dispositif Passeport Permis, le bénéficiaire s'engage à effectuer une contribution citoyenne de 70 heures. Au terme de l'année du volontariat, et au vu de l'attestation de fin de mission de la contribution citoyenne, une bourse d'un montant de 600 euros sera versée par le CCAS à l'auto-école choisie par le bénéficiaire.

Les obligations de chaque signataire seront définies par une convention entre le CCAS, le bénéficiaire et le ou les organismes encadreurs.

La liste complète des missions de volontariat pour cette première année du dispositif (Septembre 2017 – Septembre 2018) sera remise aux candidats sélectionnés.

La Présidente du CCAS,
Christine AMRANE

**Dossier à retirer à la mairie ou sur le site www.collobrieres.fr :
à partir du 24 juillet 2017**

Date limite du dépôt : le 15 septembre 2017